

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIV^e Volume.
N^o 7. — Juillet 1891.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PÂYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1891

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys.

PRESIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*. — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemmin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président..... MM. Thirion.
Vice-Présidents..... Brochon, Morel et Vantroys.
Secrétaire-Général..... Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint..... Lebrasseur.
Secrétaire..... Legras.
Trésorier..... Choquet (Jules),
Trésorier-Adjoint..... Noché.
Bibliothécaire-Archiviste .. Deslandes père.
Conservateur du Matériel .. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Simon Compiègne, Delmont, Deslandes fils, Fossiez, Pecquet, Sallot, Tassin, Testard, Vaudier, Lagny.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — Président : M. Roblin. Vice-Présid. : M. Desjardins. Secrétaire : M. Lefèvre. — Vice-Secrétaire : M. Defrocourt.
CREIL. — Président : M. Soma-co Vice-Prés. : MM. Coquatrix et Pichon. Secrétaire : M. Thuillot. Vice Secrétaire : M. Cazier. Trésorier : M. Péan. Délégués : MM. Coutard et Damei Clercy.
CREPY-EN-VALOIS. — Président : M. Chopinet. Vice-Président : M. Clair. Secrétaire : M. Francolin. V. Secr. : M. Mathiou. Trésorier : M. Legros. Délégué : M. Punant.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — Président : M. Baudet. Vice-Prés. : M. Vivier. Secr. : M. Rauscher. V.-Secr. : M. Delaunay. Trésorier : M. Barbier. Délégué : M. Meunier.
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — Président : M. Valadon V-Prés. : MM. Hardy et Darragon. Secrétaire : M. Lebeau. Vice-Secrétaire : M. Délié. Trésorier : M. Lefèvre. Délégués : MM. Garnotel et Tassard.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — Président : M. Renaul. Vice-Présid. : M. Payen. Secrétaire : M. N. V.-Sec. : M. N. Trésorier : M. N. Délégué : M. Lefebvre.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.

Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs

Labours. — Prix-Courants. — Catalogues.

Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.

Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.

Prospectus. — Circulaires.

Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.

Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.

Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.

Actions. — Obligations.

Diplômes.

Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.

Cartes de Visite.

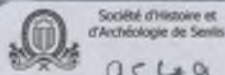
Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX



Notice :

9549

4777

SHAS



0 000000 047722

Imprimerie Administrative et Commerciale

FONDÉE EN 1751

Ernest Payen

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

LIBRAIRIE

PAPETERIE

ARTICLES DE BUREAUX

CA RTES DE VISITE
LIVRES D'ÉCRITURES



Prix Modérés.

Rapide.

Livraison

Section de Creil.

La séance dont la date a été omise au bulletin aura lieu le dimanche 26 juillet, à deux heures et demie, chez M. Somasco, président.

CONCOURS TRIMESTRIEL

du 4 Août 1891.

FLEURS, FLEURS COUPÉES, FRUITS ET LÉGUMES

Des médailles de vermeil et d'argent seront mises à la disposition du jury.

Les Sociétaires qui désirent prendre part à ce concours sont *instamment priés* d'en informer M. le Secrétaire-Général au plus tard le 26 juillet prochain.

Nous espérons que nos horticulteurs et amateurs répondront à l'appel de la Société et apporteront quelques spécimens de leur culture.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 5 JUILLET 1891.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. BOUCARD, à Antilly, est acclamé membre de la Société.

M. le Président fait part des excuses de MM. Vantroys, Berger et Testard, qui ne peuvent assister à la réunion.

XIV^e VOLUME. — N^o 7. — JUILLET 1891.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. le Ministre accordant à notre Société une subvention de 500 francs.

De vifs remerciements sont votés à M. le Ministre pour la libéralité du Gouvernement.

2° Une lettre de M. de Maintenant, président de la Société d'horticulture de Compiègne, sur le tarif du chemin de fer du Nord qui accorde le retour gratuit des objets exposés.

3° Une lettre de M. Bellair, ancien professeur de la Société de Compiègne, nous faisant hommage de son livre sur les Chrysanthèmes.

M. Lozet est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

4° Les catalogues de MM. Van Sel et C^{ie}, — Van Velsen, — Vermorel, — et Société anonyme de Saint-Sauveur.

M. le Président prie les Sociétaires d'envoyer ou d'apporter à la séance prochaine leurs observations concernant les effets de la gelée sur les arbres fruitiers et les rosiers.

M. le Secrétaire-Général donne connaissance des travaux du Conseil d'administration.

Les concours cantonaux entre les élèves des écoles primaires auront lieu au commencement d'août.

Le jury sera composé de trois membres choisis par les Sections et de deux instituteurs délégués par M. l'Inspecteur.

Les vacances auront lieu cette année, à titre d'essai, pendant les mois d'août, septembre et octobre. Les leçons seront donc suspendues pendant ces trois mois.

Les apports en séance donnent lieu aux observations suivantes :

1° La cerise Impératrice Eugénie est aussi hâtive que l'Anglaise ordinaire et lui est bien préférable comme beauté. L'arbre fournit peu de bois et donne beaucoup de fruits. Là où le terrain le permet, M. le Président conseille de le greffer de préférence sur merisier et non sur Sainte-Lucie.

2° Des trois pommes de terre présentées, la plus hâtive est la Victor.

L'Earley rose est moins avancée en maturité; quant à la Parisienne elle est bien moins hâtive que les deux variétés ci-dessus.

M. Jazé nous présente le parasite du ver blanc accompagné d'un insecte détruit par cet ennemi.

Le parasite a été trouvé environ à 0^m40 de profondeur. Les ramifications arrivent au niveau du sol.

Après une discussion intéressante à laquelle prennent part plusieurs des membres présents, M. Delmont est chargé d'envoyer à M. Le Moutt une partie de la terre apportée par M. Jazé.

M. Hardret continue ses conférences sur l'apiculture.

Nos collègues trouveront aujourd'hui au bulletin le commencement du résumé de ces conférences.

La séance est levée à quatre heures, après le tirage de la loterie, et tous les sociétaires suivent M. le Professeur pour sa leçon pratique au jardin.

Apports en séance :

M. THIRION (hors concours) : Cerises Impératrice Eugénie. — Pommes de terre Victor, — Earley rose, — Parisienne.

M. JAZÉ : Parasite du ver blanc.

M. LAGNY : Petunias doubles de semis (fleurs coupées). —
Mention très honorable.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 25 JUIN 1891. — PRÉSIDENTE DE M. VALADON.

Ouverture de la séance à deux heures, sous la présidence de M. Valadon, assisté de M. Délie, vice-secrétaire, et Garnotel, membre.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Lecture du rapport de M. Jolibois sur le *Ceruleum*, insecticide contre la vigne (auteur, colonel Patin).

M. le Président félicite le Rapporteur sur la manière claire avec laquelle il a su exposer l'analyse de l'ouvrage ci-dessus.

Admission définitive de M. MARTIN, jardinier chez M. Daragon, à Chevreville.

Demande d'admission de M. DÉMAREST (Florentin), chez M. Fortier d'Arc, propriétaire à Montagny.

Cours de M. Lozet sur la fécondation artificielle.

La Commission des apports décerne une mention très honorable à chacun des membres suivants, pour leurs magnifiques collections de légumes de pleine terre, à savoir : M. GARNOTEL, jardinier maraicher à Nanteuil ; M. CHARLES, jardinier chez M. Valadon, à Nanteuil ; M. BONNAIRE, jardinier chez M. Bouchard, à Chevreville.

Après le tirage de la tombola ordinaire, le Bureau accompagne M. le Professeur au Plessis-Belleville, où a lieu la leçon pratique sur les opérations à faire aux arbres pendant l'été, sur l'écussonnage des rosiers et la fécondation artificielle des pivoines.

CONFÉRENCES

**sur les avantages obtenus en apiculture
par l'application des nouvelles méthodes,**

PAR M. HARDRET.

De tout temps la culture de l'abeille a été considérée comme un des meilleurs auxiliaires de l'horticulture, tant au point de vue du profit que l'on en peut tirer, qu'au point de vue de la protection qu'on est en droit d'en attendre.

La protection n'est pas douteuse, car il a été reconnu qu'aux alentours des ruches, les arbres fruitiers sont moins ravagés par les parasites comme l'antonomie. Sans doute l'abeille n'est pas insectivore, mais par ses visites incessantes dans le calice des fleurs, elle parvient à en chasser un grand nombre d'œufs d'insectes nuisibles.

Quant au profit, c'est certain, car une ruche bien conduite doit donner en moyenne 20 à 30 kilog. de miel, ce qui constitue un joli résultat.

Sans doute pour arriver à de tels résultats il est nécessaire d'avoir une certaine expérience, une certaine habileté, et de savoir calculer ses dépenses de temps et de matériel sur le gain qu'on est en droit d'attendre.

Trop d'horticulteurs ont le tort de ne pas s'occuper d'apiculture, beaucoup s'attardent aux vieilles méthodes et n'en retirent pas un bénéfice suffisant.

Nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile de vulgariser les procédés nouveaux tant pour la culture de l'abeille — habitation — soins — essaimage, etc., — que pour la récolte, extraction du miel, etc..., et que nous arriverions sans doute à encourager les horticulteurs soucieux de leurs intérêts à ne pas négliger une branche de revenus aussi avantageuse.

Mais avant d'entrer dans la description des méthodes, il ne serait peut-être pas inutile de faire connaître ou tout au moins de rappeler en quelques lignes à ceux qui ne s'occupent pas d'apiculture, l'histoire naturelle des abeilles.

Prenons une ruche en activité. — Nous y voyons des rayons composés de l'agglomération de cellules ou alvéoles. Ces cellules sont toutes destinées à recevoir le miel et les œufs qu'y déposera la mère. — Il est à remarquer que vers le bas les cellules sont plus grandes que les autres, et enfin que la dernière sur le côté est plus allongée et plus large encore, en forme de gland. Les petites cellules recevront les œufs d'abeilles, les autres les œufs de mâles, et enfin la dernière les œufs de mères.

La colonie est composée de la mère ou reine, des travailleuses ou abeilles proprement dites, et enfin des mâles ou bourdons.

La Reine. — C'est la seule femelle parfaite, — elle est unique dans une ruche. Elle suffit à renouveler incessamment la colonie, et cela avec une activité surprenante, — il n'est pas rare de voir, dans une ruche bien disposée et chaude, une reine bien nourrie pondre jusqu'à 3.000 œufs par jour, c'est-à-dire le double de son poids, et cela pendant plusieurs semaines consécutives. La ponte commence dès le printemps et se continue sans interruption pendant tout l'été. Au commencement de l'automne elle diminue pour cesser complètement à l'approche de l'hiver.

La reine est facile à reconnaître des abeilles, son corps est très allongé, un peu semblable à celui d'une guêpe, à part sa couleur qui est généralement plus foncée que celle des ouvrières. Sa démarche est lente et majestueuse, bien qu'avec ses jambes longues elle puisse à l'occasion se mouvoir avec une très grande rapidité.

Une colonie sans reine ne tarderait pas à dépérir puisque les ouvrières ne vivent en moyenne que six semaines en été pendant le travail, et au plus six ou sept mois pendant le repos de l'hiver. Les apiculteurs connaissent bien le cri plaintif d'une ruche privée de reine, et au contraire leur cri de joie quand elles la retrouvent ou réussissent à *en faire* une autre.

Au printemps, lorsque la colonie devenant trop forte *pour la grandeur de la ruche* devra se dédoubler (essaimage) pour aller chercher un abri ailleurs, — les ouvrières construisent successivement des cellules royales et déposent dans chacune un œuf d'ouvrière, — la forme et la grandeur de cette alvéole ainsi que la nourriture spéciale (bouillie royale), donnée à l'insecte qui sortira de l'œuf au bout de trois jours, feront en dix ou seize jours naître une reine (tandis que le même œuf aurait en quinze ou vingt jours dans une cellule ordinaire donné une ouvrière).

Dès qu'une jeune reine sort de sa cellule, toutes les autres

sur le point de parvenir à l'état d'insecte parfait dans les autres cellules royales sont tuées, soit par elle, soit par les ouvrières (1).

Cinq ou six jours après, environ vers midi, elle sort de la ruche en parcourant les airs; les mâles la suivent, elle en choisit un, et c'est en volant que se fait l'accouplement; et la voilà fécondée pour toute sa vie, qui est d'environ quatre années.

Elle rentre dans la ruche où les ouvrières la débarrassent d'un certain appendice laissé par le mâle et qui est la preuve de la fécondation. Son accouplement a rempli chez elle de germes ou spermatozoaires une pochette au contact de laquelle chaque œuf sera fécondé *au passage*.

Quelques auteurs ont pensé que l'ouverture plus grande d'une cellule à mâle ne comprimant pas assez l'abdomen de la reine au moment où elle y dépose son œuf, ledit œuf passait sans toucher à cette pochette, et le transformerait fatalement en bourdon. Ce qui se confirmerait c'est ce fait singulier que, si la reine ne s'accouple pas dans le mois de sa naissance, elle ne pondra plus que des œufs de bourdon, et sera par suite incapable de pourvoir aux besoins de la colonie. Cette loi parfaitement connue s'appelle parthénogénèse.

Deux ou trois jours après sa fécondation, la reine commence à pondre.

(A suivre).

(1) Si cependant il va y avoir essaimage on empêche la jeune reine de tuer ses rivales. — On voit souvent la reine mère et une jeune reine vivre ensemble défendues l'une contre l'autre par l'intervention des ouvrières, lorsque celles-ci ont reconnu à la diminution de la ponte que la vieille reine touchait à sa fin.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

La petite cétaine des pommiers. — Les arbres fruitiers ont éprouvé l'an dernier de graves dommages du fait de la petite cétaine noire pointillée de blanc. Voici ce que dit M. Emile Blanchard au sujet de cet insecte :

De plusieurs côtés, on me rapporte qu'en divers endroits, la petite cétaine noire occasionne des pertes énormes dans la récolte des pommes.

En général, on ne s'inquiète guère de l'action des cétoines sur les végétaux. Ces insectes à l'état adulte recherchent les fleurs pour s'en nourrir. Dans nos jardins, on les voit sur les roses et les pivoines; dans nos champs, sur des fleurs de chardon, et souvent aussi d'autres fleurs. Ils rongent les pétales, et il n'y a pas lieu de les regarder comme des êtres nuisibles. Ils deviennent pourtant funestes lorsqu'ils se jettent sur des arbres fruitiers en pleine floraison, car ce ne sont plus seulement les pétales qu'ils rongent, mais encore les étamines et les pistils. Les fruits vont donc manquer.

Notre confrère, M. Reiset, a vu l'année dernière, dans toute la Normandie, les pommiers chargés de fleurs, donnant aux propriétaires les plus belles espérances. La déception devait être grande. Les petites cétoines noires étaient en nombre; elles firent leur œuvre, les fleurs tombèrent et la récolte des pommes fut presque partout à peu près nulle.

Pour arriver à détruire un insecte nuisible, une première nécessité s'impose : connaître ses habitudes, ses mœurs, son régime, dans toutes les phases de son existence; or, la petite cétaine noire, à l'état de larve, vit dans les bois tombant en poussière ou au milieu de tas de détritux, feuilles et graines desséchées. Qu'on fasse disparaître au voisinage des plantations de pommiers tous les amas de débris de végétaux, et l'existence ne sera plus possible pour la petite cétaine noire.

A cet égard une expérience des plus concluantes a déjà été faite, il y a nombre d'années (c'était en 1873), par un naturaliste fort exercé, Perris. Un industriel, dit-il, se plaignait de ce que les fleurs de ses poiriers étaient détruites par un insecte; c'était le *Cetonia stictica*, qui, en dévorant les pistils et les étamines, a pendant deux ans supprimé toute récolte.

Je déclarai qu'il devait y avoir quelque amas de vieux fumiers ou de détritux qui nourrissait les larves de la cétaine. Ce tas sur lequel végétaient une foule de plantes exotiques fut démoli et livré aux poules. L'année suivante il n'y avait plus de cétoines et les espaliers se couvraient de fruits.

Les circonstances de la vie de ce nouvel ennemi étant ainsi bien déterminées, les propriétaires de pommiers devront redoubler de vigilance s'ils tiennent à préserver leurs récoltes.

(*La Semaine agricole*).

*
* *

Les boutures de rosier à un œil. — Au mois de juin, juillet, au fur et à mesure de la défloraison des roses, on peut commencer les boutures à un œil. On prépare, à cet effet, des terrines bien drainées, avec des lessons de pots ou avec de la mousse remplissant environ un tiers de la terrine; on ajoute ensuite un deuxième tiers d'un compost formé de deux parties de sable blanc et d'une partie de terreau bien tamisé; à défaut de sable blanc en emploiera du sable de rivière ou de la terre de bruyère maigre ayant déjà servi; on recouvre le tout de deux centimètres de sable blanc, de sable de rivière, ou de terre de bruyère très maigre, et aussi sableuse que possible.

On lève les yeux exactement comme des écussons, et sur des rameaux dont les roses sont déflouées, en choisissant de préférence ceux du haut que la sève a déjà fait gonfler; on laisse la feuille tout entière pour attirer la nouvelle sève. On enterre ces boutures à deux centimètres l'une de l'autre, et de manière à ce que l'extrémité de l'œil soit au niveau de la

surface du sable, et à peine visible; ensuite on bassine de manière à bien mouiller la feuille et très peu le sable; puis on couvre d'une cloche blanchie.

Peu de jours après, le bourrelet est formé, et, en moins d'un mois, les racines sont constituées; on peut alors empoter les boutures chacune dans un godet de cinq centimètres, et les étouffer sous cloche ou sous châssis, où elles continueront la formation de leurs racines en peu de temps.

Quand les racines tapisseront les parois des godets, on pourra les mettre en pépinière en pleine terre bien préparée, où elles passeront l'hiver, sous un léger abri de feuilles.

Nous avons eu des boutures faites ainsi, qui, à la fin de la saison, avaient atteint de 30 centimètres jusqu'à 1 mètre de longueur, selon la vigueur des variétés, et qui ont pu être mises en place au printemps suivant.

(*Progrès agricole*).

*
**

Taille des Lilas. — Les promeneurs qui ont admiré les belles têtes fleuries de lilas à haute tige dans les jardins des Tuileries, du Louvre, etc., se demandent parfois comment on les conserve toujours à la même hauteur et comment on obtient une floraison annuelle de beaux thyrses à l'extrémité de tous les rameaux. Le moyen est simple : il consiste à tailler, à « rabattre » chaque tige qui a fleuri sur l'œil de la base. On ne conserve que les branches vigoureuses, qui ont le temps de se développer entièrement et de préparer dans l'année les boutons à fleurs terminaux qui assurent la floraison du printemps suivant.

(*Bulletin de la Société d'horticulture de Châlon-sur-Saône*).

*
**

Destruction du Kermès des écorces, vulgairement appelé « tigre sur bois. » — Faire dissoudre, par quantité égale, de la fleur de soufre et de la chaux vive ou fraîchement éteinte.

En faisant bouillir, il ne reste plus de chaux ni de soufre, mais tout simplement un sulfure de calcium. A cette mixture on ajoute soit de la gélatine, soit de la colle de peau, et, suivant le besoin, de l'eau en quantité nécessaire pour une sorte de bouillie claire que l'on étend sur les écorces sous forme de badigeon. Si, à cette préparation, on mêle un peu de nicotine, on augmente encore les propriétés insecticides.

(*Bulletin de la Société d'horticulture de Châlon-sur-Saône*).

*
**

Les feuilles d'artichaut. — Dans certains pays, les feuilles de l'artichaut sont données en fourrage aux vaches laitières.

M. le docteur Pauthier, de Senlis, a constaté que ce genre de nourriture est nuisible à la qualité du lait de l'animal. Donné aux enfants, ce lait détermine presque immédiatement des coliques, de la diarrhée et des vomissements, accidents qui vont s'aggravant si l'allaitement artificiel se poursuit avec le même lait. Cette fâcheuse propriété du lait provenant de vaches nourries de feuilles d'artichauts aurait pour cause l'action d'un composé spécial appelé *cynarine*, de *Cinara*, le nom botanique de la plante. Or la cynarine est un composé dont les physiologistes ont parfaitement déterminé les effets. M. Leblanc pense que bien des diarrhées infantiles rebelles à tous les remèdes n'avaient d'autre origine que l'allaitement artificiel du nourrisson au moyen du lait de vaches nourries de feuilles d'artichaut. Aussi est-il d'avis qu'il convient de signaler le danger aux agriculteurs comme aux familles et de proscrire pour la nourriture des vaches les feuilles d'artichaut qui, après tout, ne constituent qu'un médiocre fourrage.

(*Bulletin de la Société d'horticulture du Doubs*).

*
**

La Glycine est un poison. — Chacun connaît cette belle plante grimpante dont les fleurs en grappes et d'un beau bleu lilas apparaissent avant les feuilles : c'est la Glycine;

elles est très répandue dans nos jardins et fleurit en mai-juin. Eh bien! dit le *Bulletin agricole du Midi*, cette plante remarquable renferme un véritable poison : c'est pour en informer nos lecteurs que nous en parlons ici.

Dans une petite ville de Saône-et-Loire, des enfants d'un pensionnat ramassèrent des morceaux de branches et de racines de glycine, qu'ils sucèrent comme de la réglisse. Ils furent tous malades, présentant les symptômes d'un véritable empoisonnement, ressemblant à celui qui est occasionné par les solanées.

Les soins qui leur furent donnés les mirent hors de danger, mais le médecin appelé déclara que si les secours n'avaient pas été prompts et énergiques, la mort aurait pu survenir.

Nous citons cet exemple pour recommander aux parents de ne pas laisser les enfants porter à la bouche tout ce qu'ils ramassent, cela peut être quelquefois très dangereux; quand on taillera les Glycines, il conviendra de brûler tous les débris.

Il y a des familles végétales qui ont la réputation d'être honnêtes, c'est-à-dire inoffensives, et il en est d'autres, au contraire, qui ne renferme presque que des poisons.

Si on se garde des secondes, on ne se méfie pas assez des premières qui présentent souvent des sujets dangereux. Témoin la famille des Papillonacées qui, avec la Glycine plus haut citée, peut revendiquer les Cytises comme recélant des poisons dangereux. (Lyon horticole).

*

**

Protection des mésanges. — Un des plus grands destructeurs de l'*Anthonome* est la mésange. On ferait donc bien de protéger ces oiseaux dans les potagers en leur préparant des nids. On sait, en effet, que les mésanges n'attaquent absolument que les boutons ou les fruits renfermant des larves.

(Annales de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire).

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	10 »»
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois de suite. . .	18 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcelles et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.

**Conformément au Règlement,
les Leçons d'horticulture sont suspendues
pendant le mois d'Août.**

**Réunion des Sections pendant le Mois
d'Août.**

<i>Senlis</i>	Dimanche 2, à deux heures:
<i>Crépy-en-Valois</i>	— 9, à deux heures, à l'Ecole communale.
<i>La Chapelle-en-Serval</i> ..	Dimanche 16, à deux heures, à la Mairie.
<i>Betz</i>	Jeudi 20, à deux heures, à la Mairie.
<i>Pont-Sainte-Maxencè</i> ..	Dimanche 23, à dix heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville.
<i>Creil</i>	— 23, à deux heures, à la Mairie.
<i>Nanteuil-le-Haudouin</i> .	— 30, à deux heures, à la Mairie.
